

# ARNAQUE AUX SITES DÉDIÉS À L'ÉPARGNE : LES PREMIÈRES INFORMATIONS DE L'ADC FRANCE

**Categories:** [À la une !](#), [Actualités ADC FRANCE](#), [Cryptomonnaies](#), [Les conseils](#), [Options binaires](#), [Placement, épargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

**Tags:** [Actualités](#), [Conseils](#), [Tableau d'honneur](#)



**Ces sites génèrent un trouble considérable. Nous avons été contactés par des milliers de consommateurs. L'ADC France se mobilise !**

En préambule, notre association agit depuis 43 ans pour informer et défendre les consommateurs. Elle a acquis une expérience qui est précieuse pour traiter de gros dossiers. La preuve en a été apportée avec le dossier ARISTOPHIL - 35000 victimes pour 1.3 milliards d'€ en jeu qui dure depuis mars 2015. Vous retrouverez les informations publiques données ( plus de 40 pages ! )

Certains professionnels du droit ont peu ou pas de considération pour le monde associatif... Avant

d'émettre des avis, ils feraient mieux de regarder le travail réalisé et de se renseigner... Il est vrai que les tarifs ne sont pas les mêmes. Mais bénévolat ne veut pas dire "amateur" Nous le vivons au quotidien où de soi disant professionnels feraient mieux de faire un autre métier. Il est facile de dénigrer ceux qui travaillent.

Nous attendons que ces professionnels nous montrent qu'ils nous sont supérieurs... Toutefois nous conseillons la prudence à certains d'entre eux qui écrivent des propos qui nous ont quelque peu surpris. Nous dérangeons... Le fait que nous demandons des sommes modestes montrent que nous gérons bien l'association. Cela ne signifie pas du travail bâclé ou mal fait. Quand au contact humain, certaines professions juridiques ont vraiment du mal de communiquer...

Ces informations étant données, place aux informations sur notre aide. Il paraît utile de faire le point sur ces dossiers.

### **La situation**

- Pour les options binaires ou le forex :

C'est la suite d'une grande arnaque qui s'est déroulée de 2010 à 2015. Elle n'est pas finie au vu de nos dossiers. Elle a repris avec beaucoup d'importance. Nous constatons aussi la présence d'un nombre considérable de nouveaux sites dédiés à toutes sortes de produits. Nous avons vu apparaître les supermarchés de l'arnaque qui sont en fait des sites de testing de nouveaux "produits". Tout est bon pour vous arnaquer. L'investissement sur les parkings, les ehpad, les livrets, les containers, le vin, l'or, les énergies renouvelables, les NFT, le metavers ou la fusion nucléaire (!) semblent rencontrer un certain succès au vu du nombre de dossiers ouverts en peu de temps.

<https://adcfrance.fr/cryptomonnaies/placement-dans-les-monnaies-virtuelles-prudence/>

- Pour les diamants :

L'arnaque aux diamants est la première sur un produit spécifique. Les grandes lignes ont été reprises par les réseaux franco-israéliens pour les produits utilisés ultérieurement pour vous arnaquer.

Le dossier a commencé réellement en janvier 2016 avec l'apparition de sites proposant des diamants comme investissement sur et très rentable. Ces offres se sont multipliés et concernent un nombre considérable de sites qui ont tous ou presque le même profil. Les méthodes utilisées ont été variées. Cela a été d'envoi de mail publicitaires, de publicités sur les chaînes de télévision, de pop up sur certains sites ou de sites d'accroche renvoyant vers le site vendeur.

Devant cette explosion, nous avons commencé dès juillet 2016 à faire des recherches que nous avons multipliées à partir de mars. Il y a actuellement sur le site <https://adcfrance.fr> plus de 25

enquêtes recensant plus de 100 sites !

Vous les retrouverez avec le lien ci-après qui recense toutes les enquêtes sur les placements atypiques :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/placements-atypiques-prudence/>

Ce travail très important est repris dans un article en anglais publié par le journal israélien "the times of Israël" du 4 janvier 2018 que nous publions ci-dessous :

[Les diamants sont les meilleurs amis des escrocs](#)

Par ailleurs, un important article est paru dans l'EST REPUBLICAIN du 14 janvier que nous reproduisons ci-dessous :

[L'article de VOSGES MATIN du 14 janvier 2018](#)

### **Notre aide**

Devant l'amplitude et la gravité de la situation, nous avons mis en place un dispositif spécial pour les consommateurs concernés qui est le suivant :

Nous demandons l'envoi par courrier postal de la copie de certains documents dont la liste est communiquée ci-dessous :

- Copie du ou des contrats
- Copies de la ou des factures si vous en avez
- copies de tous les documents en relation avec le paiement et notamment les RIB ( très important )
- Copies des mails en relation avec les paiements
- Des numéros de téléphone que vous avez eu lors des contacts avec les escrocs.
- De la documentation envoyée pour vous convaincre.
- Si vous avez reçu des fonds, du nom de la société qui a fait le virement ( cela figure sur votre extrait de compte )
- De tout document qui semble important
- De la copie de la plainte

Depuis la création de cette page, nous avons effectué des recherches sur plus de 1100 sites que vous allez retrouver dans le lien ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/placement-epargne/la-liste-noire-des-sites-d-arnaque-de-ladc-france/>

Par contre, compte tenu de l'opacité totale sur l'arnaque aux options binaires, il faut nous envoyer la totalité des documents. Nous gérons des dossiers sur des centaines de sites. Dans pratiquement tous les cas, nous avons la preuve des liens entre ces sites. Nous devrions pouvoir associer les

victimes aux actions en cours. La situation est exactement identique avec les sites dédiés aux autres arnaques quelque soit le produit.

Nous avons noté l'apparition de nouveaux sites proposant une multitude de placement dont un grand nombre sont bien connus des consommateurs ( PEA, immobilier, vin, vaches laitières, loi Girardin, investissement en Corse, d'autres plus exotiques comme les joueurs de football, l'intelligence artificielle ou la spéculation sur l'énergie.

L'ensemble de ces documents ( si on les a ) est à envoyer à

ADC France ,  
3 Rue Guerrier de Dumast,  
54000 NANCY

Chaque dossier fait l'objet d'un examen attentif et tous les éléments nouveaux, rendus anonymes si besoin est, sont mis sur la page dédiée au site concerné. Le moteur de recherche de notre site présent en plusieurs endroits vous permettra de trouver facilement l'article relatif à votre site.

Nous nous sommes constitués parties civiles dans plusieurs informations judiciaires en cours pour lesquelles nous avons des adhérents. Cette démarche est déjà faite notamment pour stock diamond limited, certains sites du réseau TIMSIT, Vendôme tradition, Diamantin ou OWT.

Pour les consommateurs qui ne sont pas directement reliés à ces procédures, plusieurs dépôts de plainte ont été fait le 4 février 2018 pour chaque entité identifiée. Nous avons connaissance de plusieurs enquêtes pénales en cours. Si le site ou la société venderesse sont concernés par les enquêtes judiciaires ouvertes non identifiées lors de la constitution de partie civile, bien évidemment ces consommateurs seront alors rattachés à la procédure.

Nous faisons une information régulière pour les personnes concernées par l'action. Le contenu actuel fait plus de 100 pages sans compter les informations données pour les dossiers gérés par un(e) juge d'instruction.

Une adresse mail spéciale a été créée : [placement@adcfrance.fr](mailto:placement@adcfrance.fr). Nous vous demandons de l'utiliser pour les contacts avec nous. Vous aurez des réponses rapides à vos questions.

Nous avons créé des mailing list par action pénale. Vous êtes donc, après adhésion intégrés dans des mailing list adaptés à chaque situation.

Ce travail est fait en collaboration avec Maître Arnaud Delomel, avocat au barreau de Rennes qui intervient à nos côtés depuis 2015 et nous représente dans les dossiers ARISTOPHIL, ARTECOSA, STOCK DIAMOND LIMITED, SAS DIAMANTIN, OWT ou le réseau TIMSIT. Vous pouvez découvrir l'activité de Maître DELOMEL en visitant son site : [Arnaud DELOMEL Avocat au Barreau de Rennes](#)

Nos interventions dans les informations judiciaires vous éviteront de chercher un avocat ou de faire des démarches pour être dans le dossier du ou de la juge d'instruction.

En ce qui concerne les crypto monnaies, les sites [www.coinquick.net](http://www.coinquick.net) et [ldc-crypto.com](http://ldc-crypto.com) sont les pires de tous les sites sur lesquels nous avons fait des recherches. Le but de notre action est de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la défense de vos intérêts. Nous avons acquis depuis plusieurs années une réelle expérience sur des dossiers d'une rare complexité.

Par ailleurs, l'association existe depuis avril 1979 et nous intervenons dans de nombreux domaines. Cette page évoluera avec le temps et sera mise à jour au fur et à mesure que cela sera nécessaire. Nous vous remercions de nous choisir car nous envisageons plusieurs solutions dont certaines peuvent être très complexes. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons gérer ce dossier avec un coût réduit.

Vous pouvez nous aider simplement. Il suffit de relayer notre action sur les réseaux sociaux car souvent les victimes ne savent pas à qui s'adresser.

## Conclusion :

Ces sites appartiennent à plusieurs réseaux internationaux. Ils gèrent des sites arnaquant les consommateurs dans de très nombreux pays. Nous vous déconseillons tout achat sur les sites cités dans notre liste noire. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

Si vous avez effectué un investissement sur ces sites, vous pouvez nous contacter à l'adresse [placement@adcfrance.fr](mailto:placement@adcfrance.fr). Il faudra simplement nous indiquer le nom du site et nous joindre dans votre mail les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez un numéro dans le lien ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige :

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

